

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2013

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Jean-Paul Boivin, M. Gaston Caron, M. Michel Coulombe, M. Michel Mercier, M. Michel Paquet et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 22 AVRIL 2013, À VINGT HEURES (20 h)**.

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2013-137

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 avril 2013

Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 19 avril 2013

Dépôt de la liste datée du 22 avril 2013 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*

Dépôt du registre daté du 12 avril 2013 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 *concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny*

Dépôt du certificat des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1121 *décrétant une dépense et un emprunt de 217 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection de l'avenue May, entre les rues St-Thomas et St-Louis, et de ses infrastructures d'aqueduc et d'égouts*

Dépôt et présentation du rapport annuel 2012 de la Ville de Montmagny

Dépôt et présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier de la Ville de Montmagny se terminant le 31 décembre 2012

2013-138

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013

2013-139

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 16 avril 2013

2013-140

Versement de subventions à divers organismes totalisant 138 390,95 \$ – Utilisation de l'aréna – Hiver 2013

2013-141

Versement d'une subvention à Festival de l'Oie Blanche inc. pour l'année 2013

2013-142

Autorisation de paiement d'un montant de 1 304 176 \$ au ministre des Finances du Québec – Services de la Sûreté du Québec – Année 2013

2013-143

Paiement de la quote-part de la Ville de Montmagny à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny pour l'année 2013 au montant de 8 179,20 \$

2013-144

Autorisation de paiement de diverses dépenses du conseil municipal

- 2013-145 Confirmation de disponibilité de l'aréna de Montmagny – Coupe Dodge 2014
- 2013-146 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)
- 2013-147 Autorisation de demande de soumissions – Travaux de lignage de rues – Année 2013
- 2013-148 Demande d'assistance financière au ministère de la Culture et des Communications du Québec – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes – 2013-2014
- 2013-149 Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec – *Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)* – Réfection de conduites d'aqueduc et d'égouts – Précisions aux résolutions 2012-394, 2013-015 et 2013-098 – Respect des critères d'admissibilité du programme
- 2013-150 Demande de subvention au ministère des Transports du Québec – Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte – Saison 2013
- 2013-151 Autorisation de signature d'un acte de servitude de drainage en bordure du chemin du Coteau
- 2013-152 Droit réel d'usage aliénable accordé à M. Stéphane Castonguay et Mme Nathalie Chiasson sur une partie du lot 2 851 952
- 2013-153 Proclamation de la *Semaine nationale de la santé mentale* – 6 au 12 mai 2013
- 2013-154 Adoption du règlement numéro 1122 amendant le règlement 1082 établissant un programme de rénovation des façades à l'égard du secteur centre-ville de la Ville de Montmagny de manière à prolonger au 31 décembre 2013 la portée dudit programme
- 2013-155 Adoption du règlement numéro 1123 amendant le règlement numéro 1110 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny pour l'année 2013 en remplaçant la grille de tarification des activités du secteur loisirs apparaissant à l'annexe A
- 2013-156 Adoption du règlement numéro 1124 décrétant une augmentation de 200 000 \$ du fonds de roulement de la Ville de Montmagny
-
- 2013-157 Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce dix-neuvième jour du mois d'avril deux mille treize.

(Signé) Félix Michaud, avocat
Greffier

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil

municipal du 22 avril 2013 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Jean-Paul Boivin, M. Gaston Caron, M. Michel Coulombe, M. Michel Mercier, M. Michel Paquet et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 19 avril 2013 à 15 h 31.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 22 avril 2013, à vingt heures (20 h).

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Jean-Paul Boivin, M. Gaston Caron, M. Michel Coulombe, M. Michel Mercier, M. Michel Paquet et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, Me Bernard Létourneau et le greffier, Me Félix Michaud sont également présents.

2013-137

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2013

Il est proposé par M. Michel Coulombe

Appuyé par M. Jean-Paul Boivin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 avril 2013 tel que présenté.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER – POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 19 AVRIL 2013

DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 22 AVRIL 2013 ÉNUMÉRANT LES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU

**DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI
SUR LES CITÉS ET VILLES**

**DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 12 AVRIL 2013 ÉNUMÉRANT LES
OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABILES À VOTER SUR LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 1121 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN
EMPRUNT DE 217 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE
RÉFECTION DE L'AVENUE MAY, ENTRE LES RUES ST-THOMAS ET ST-
LOUIS, ET DE SES INFRASTRUCTURES D'AOUEDUC ET D'ÉGOUTS**

**DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2012 DE LA VILLE
DE MONTMAGNY**

Le Maire présente le rapport annuel des activités et réalisations de la Ville de Montmagny pour l'année 2012, lequel sera distribué dans les foyers magnymontois au cours des prochains jours.

**DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT
DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER DE LA
VILLE DE MONTMAGNY SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2012**

2013-138
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2
AVRIL 2013**

Il est proposé par M. Michel Coulombe

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2013-139
**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME DU 16 AVRIL 2013**

Il est proposé par M. Michel Coulombe

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme en date du 16 avril 2013 et d'autoriser les services municipaux et/ou intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues audit procès-verbal.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-140

**VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DIVERS ORGANISMES
TOTALISANT 138 390,95 \$ – UTILISATION DE L'ARÉNA – HIVER 2013**

CONSIDÉRANT la politique de tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation de l'aréna municipal;

CONSIDÉRANT qu'un mode de subvention a été prévu pour les organismes sans but lucratif usagers de l'aréna à titre d'aide de fonctionnement;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'organismes sans but lucratif voués à des fins de loisirs, de culture, sportives ou autres initiatives de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Paquet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De verser aux organismes sans but lucratif, usagers de l'aréna énumérés ci-après, des subventions totalisant cent trente-huit mille trois cent quatre-vingt-dix dollars et quatre-vingt-quinze cents (138 390,95 \$), représentant l'aide de fonctionnement accordée à ces organismes découlant de la tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation de l'aréna pendant la saison de glace Hiver 2013 :

NOM DE L'ORGANISME	SUBVENTION
Club CPA Plus	6 716,00 \$
Club CPA Junior/Senior	32 740,50 \$
AHGM (local)	58 896,16 \$
Ligue Les Vieilles Lames	732,82 \$
Ligue Inter Sport	606,48 \$
Tournoi Pee-Wee	11 151,00 \$
Tournoi Olympique	570,00 \$

NOM DE L'ORGANISME	SUBVENTION
Ligue Olympique du Cap	1 380,93 \$
Amis du Jeudi	684,00 \$
Ligue Gaétan Moreau	570,00 \$
Ligue Berthier-sur-Mer	655,49 \$
Ligue Guy Jourdain	933,94 \$
Ligue Industries Caron	362,71 \$
Ligue du Samedi soir	513,00 \$
Ligne du dimanche	601,92 \$
Ligue LHOM	1 026,00 \$
Les Canotiers (Pratiques)	804,00 \$
Les Canotiers (Parties)	648,00 \$
École secondaire Louis-Jacques Casault	13 578,00 \$
Centre d'études collégiales	219,00 \$
CPE Le Farfadet	146,00 \$
CPE Enfant bonheur	146,00 \$
École St-Pie-X	1 679,00 \$
École St-Nicolas	438,00 \$
Défi Leucan 24-45	2 592,00 \$
TOTAL :	138 390,95 \$

Ces sommes sont à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-701-11-973.

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À FESTIVAL DE L'OIE BLANCHE INC. POUR L'ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à des organismes sans but lucratif voués, notamment, à des fins communautaires et culturelles;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Paquet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De verser à Festival de l'oie blanche inc. une subvention d'opérations de vingt-deux mille dollars (22 000 \$) pour l'année 2013, laquelle inclut la parution du mot du maire dans le programme officiel de l'événement. En outre, la

Ville se réserve la discrétion quant à la gestion de ses publicités et de sa participation aux activités organisées dans le cadre du festival ou toute autre participation, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant additionnel de 3 000 \$.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Festival de l'oie blanche inc. de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-142

AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN MONTANT DE 1 304 176 \$ AU MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC – SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny est desservie par la Sûreté du Québec en matière de services policiers en vertu d'un protocole d'entente intervenu entre ce corps policier et la MRC de Montmagny, conformément à la *Loi sur la police*;

CONSIDÉRANT que le coût des services de police fournis par la Sûreté du Québec est établi suivant les règles de calcul et les tarifs prévus au *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec*;

CONSIDÉRANT que la facturation produite par le ministère de la Sécurité publique à la Ville de Montmagny pour l'année 2013 rencontre les dispositions dudit règlement et tient compte d'un ajustement de la facture émise pour l'année 2012;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Jean-Paul Boivin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement d'un montant de 1 304 176 \$ au ministre des Finances du Québec, représentant la somme de 1 259 417 \$ payable par la Ville de Montmagny pour les services policiers dispensés par la Sûreté du Québec sur son territoire pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 à laquelle s'ajoute un montant de 44 759 \$ à la suite d'un ajustement apporté à la facture émise pour l'année 2012. Cette somme est payable en deux versements, soit les 30 juin et 31 octobre 2013, à même le poste budgétaire numéro 02-210-02-441.

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-143

PAIEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE MONTMAGNY À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'ISLET-MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2013 AU MONTANT DE 8 179,20 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, à titre de partie à l'entente concernant la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny, a accepté le budget de cet organisme pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, elle doit assumer sa quote-part basée sur la population équivalente totale;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Jean-Paul Boivin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Montmagny à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny pour l'année 2013, au montant de huit-mille-cent-soixante-dix-neuf dollars et vingt cents (8 179,20 \$). Cette somme est à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-451-22-446.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-144

AUTORISATION DE PAIEMENT DE DIVERSES DÉPENSES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Jean-Paul Boivin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des diverses dépenses du Conseil municipal totalisant quatre cent quatre-vingt dollars (480,00 \$) se détaillant comme suit :

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT
Ruralys	Adhésion de la Ville de Montmagny pour l'année 2013	02-110-00-494	80,00 \$
Club de golf de Montmagny	Inscription d'une équipe de la Ville de Montmagny – Tournoi de golf des gens d'affaires de Montmagny – Le 19 juin 2013	02-110-00-351	400,00 \$
TOTAL :			480,00 \$

2. D'autoriser en conséquence le paiement des dépenses entourant la participation des membres du Conseil concernés auxdites activités de même que la participation du conseiller M. Gaston Caron à l'assemblée générale annuelle de la Corporation pour la mise en valeur de Grosse-Île et au souper reconnaissance en hommage à Mme Jeanne Boulanger le 17 avril 2013; le tout selon les modalités prévues au Règlement numéro 891 *établissant un tarif applicable aux*

gestes posés pour le compte de la municipalité au Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés et ses amendements, lesquelles dépenses seront affectées au poste budgétaire numéro 02-110-00-311.

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-145

**CONFIRMATION DE DISPONIBILITÉ DE L'ARÉNA DE MONTMAGNY
- COUPE DODGE 2014**

CONSIDÉRANT que la région du Bas St-Laurent sera l'hôte de la finale provinciale de hockey Coupe Dodge en avril 2014;

CONSIDÉRANT que les matchs de la catégorie Midget AA pourraient être présentés à l'Aréna de Montmagny du 16 au 20 avril 2014, par l'AHGM inc. et le comité organisateur du Tournoi national Opti-Pee-Wee de Montmagny;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer à l'AHGM inc. que l'Aréna de Montmagny sera disponible pendant la période du 16 au 20 avril 2014 pour la présentation des matchs de hockey de la catégorie Midget AA dans le cadre de la finale provinciale Coupe Dodge 2014, et ce, selon les tarifs prévus à la politique de tarification en vigueur applicable aux usagers de l'aréna et payables par l'AHGM inc.

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'AHGM inc et au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-146

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR
L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE
SODIUM)**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De convenir que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution comme si récéité au long.
2. De confier à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, au nom de la Ville de Montmagny et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé de chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville, pendant la saison 2013-2014.
3. De s'engager à fournir à l'UMQ les quantités de chlorure de sodium dont la Ville de Montmagny aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en le retournant à la date fixée afin de lui permettre de préparer son document d'appel d'offres.
4. De s'engager à respecter les termes de ce contrat comme si la Ville de Montmagny avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé par l'UMQ.
5. De reconnaître que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2013-2014, ce pourcentage est fixé à 0,9 % pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,5% pour les municipalités non membres de l'UMQ.
6. De transmettre copie de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-147

AUTORISATION DE DEMANDE DE SOUMISSIONS – TRAVAUX DE LIGNAGE DE RUES – ANNÉE 2013

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le greffier ou l'assistante-greffière à demander des soumissions par voie d'invitation écrite pour l'exécution de travaux de lignage de rues sur le territoire de la Ville de Montmagny pendant l'année 2013.

2. De nommer le greffier et directeur des affaires juridiques et l'assistante-greffière comme responsables en octroi de contrat qui pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant cette procédure d'appel d'offres, le tout conformément à la politique de gestion contractuelle.

3. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-148

DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC – APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES – 2013-2014

Il est proposé par M. Jean-Paul Boivin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser M. Patrick Morency, coordonnateur/ animateur aux activités culturelles et patrimoniales, à déposer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une demande d'assistance financière auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du Programme « *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes - 2013-2014* » pour l'acquisition de livres, brochures, périodiques et autres documents multimédias pour la bibliothèque publique.

2. De nommer M. le Maire Jean-Guy Desrosiers, à titre de mandataire de la Ville de Montmagny dans ce dossier.

3. D'autoriser M. le Maire Jean-Guy Desrosiers et le greffier Me Félix Michaud à signer la convention à intervenir entre la Ville de Montmagny et ledit ministère déterminant les modalités et conditions relatives au versement et à l'utilisation de la subvention octroyée par le gouvernement du Québec dans le cadre de ce programme d'aide financière.

4. De transmettre copie de la présente résolution au ministère de la Culture et des Communications du Québec de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au coordonnateur/animateur aux activités culturelles et patrimoniales et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES
MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
DU QUÉBEC – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-
MUNICIPALITÉS (PIQM) – RÉFECTION DE CONDUITES D'AQUEDUC ET
D'ÉGOUTS – PRÉCISIONS AUX RÉSOLUTIONS 2012-394, 2013-015 ET
2013-098 – RESPECT DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DU
PROGRAMME**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, par les résolutions numéros 2012-394, 2013-015 et 2013-098, a formulé des demandes d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMROT), via le sous-volet 1.5 intitulé *Infrastructures d'aqueduc et d'égout – Renouvellement de conduites* dans le cadre du *Programme d'infrastructures Québec-municipalités (PIQM)* pour la réalisation de divers projets, soit :

- la réfection des conduites d'aqueduc et d'égouts desservant l'avenue du Moulin (# dossier 525198 au MAMROT)
- la réhabilitation sans excavation de l'aqueduc dans le secteur de l'avenue du Quai (# 525228 au MAMROT)
- la réhabilitation sans excavation de l'aqueduc dans le secteur du chemin des Cascades (# 525229 au MAMROT)
- la réfection de la conduite d'aqueduc entre la 7^e Rue et le réservoir de la 10^e Rue (#525230 au MAMROT)
- la réfection des conduites d'aqueduc et d'égouts desservant l'avenue May (# 525271 au MAMROT);

CONSIDÉRANT que ces résolutions ne mentionnaient pas que les travaux présentés pour l'obtention d'une aide financière respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le guide sur le PIQM;

Il est proposé par M. Jean-Paul Boivin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De préciser à la direction du MAMROT que les travaux présentés par les résolutions numéros 2012-394, 2013-015 et 2013-098 de la Ville de Montmagny dans le but d'obtenir des aides financières, via le sous-volet 1.5 intitulé *Infrastructures d'aqueduc et d'égout – Renouvellement de conduites* dans le cadre du (PIQM) et pour lesquels les numéros 525198, 525228, 525229, 525230 et 525271 ont été attribués par ce ministère, rencontrent les critères d'admissibilité indiqués dans le *Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-municipalités (PIQM)*.

2. De transmettre copie de la présente résolution au MAMROT de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures et à la directrice adjointe aux infrastructures de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DE LA
ROUTE VERTE – SAISON 2013**

CONSIDÉRANT les travaux à effectuer pour l'entretien de la Route verte sur le territoire de la Ville de Montmagny pendant la saison estivale 2013;

CONSIDÉRANT l'existence d'un programme d'aide financière disponible auprès du ministère des Transports du Québec à l'intention des municipalités pour l'entretien de la Route verte sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que l'accès à la Route verte est libre et gratuit pour tous les utilisateurs;

Il est proposé par M. Jean-Paul Boivin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la directrice adjointe aux infrastructures, Mme Sylvie Ouellette, ingénieure, à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une demande de subvention de l'ordre de 5 768,00 \$ auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du *Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte*, laquelle subvention ne peut excéder 50 % du montant des dépenses qui seront assumées par la Ville de Montmagny au cours de l'été 2013 pour l'entretien de la Route verte sur son territoire.

2. De confirmer l'exactitude de la longueur des aménagements cyclables faisant l'objet de la demande d'aide financière et apparaissant au formulaire de demande de subvention complété par les services techniques de la Ville de Montmagny et signé par la directrice adjointe aux infrastructures en date du 18 avril 2013.

3. De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec de même qu'à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-151

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE SERVITUDE DE DRAINAGE EN BORDURE DU CHEMIN DU COTEAU

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a exécuté des travaux de réfection du chemin du Coteau et des exutoires (fossés) ont été aménagés à certains endroits sur les *fonds servants* ci-après décrits de manière à favoriser l'écoulement de l'eau pouvant se trouver dans les fossés longeant ledit chemin et une servitude doit être constituée à cet effet;

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Michel Coulombe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. QUE la Ville de Montmagny obtienne, à titre gratuit, des personnes suivantes :

- **Ferme Belérable inc.**, société par actions légalement constituée, ayant son siège social au 450, chemin du Coteau, Montmagny (Québec) G5V 3R8;

- **Anne Cloutier**, résidant au 405, chemin du Coteau, Montmagny (Québec) G5V 3R8;
- **Maurice Morin**, résidant au 406, chemin du Coteau, Montmagny (Québec) G5V 3R8;
- **Robert Mallette**, résidant au 340, chemin du Coteau, Montmagny (Québec) G5V 3R8;
- **Tommy Clavet**, résidant au 320, chemin du Coteau, Montmagny (Québec) G5V 3R8;
- **Thérèse Guimont**, résidant au 499, chemin du Coteau, Montmagny (Québec) G5V 3R8;
- **Denis Bolduc**, résidant au 247, boulevard Taché Ouest, Montmagny (Québec) G5V 3R9;

une servitude de drainage consistant en le droit de creuser, entretenir et maintenir en usage des fossés sur les *fonds servants* décrits ci-après ainsi qu'à y installer, entretenir, remplacer et maintenir en usage des tuyaux de drainage lorsque nécessaire sur toute partie desdits fossés.

Description des *fonds servants* (assiettes de servitudes)

Assiette de servitude cédée par Ferme Belérable inc. : une lisière de terrain sise et située en la Ville de Montmagny, connue et désignée comme étant une partie du lot deux millions six cent onze mille six cent soixante-quinze (ptie 2 611 675) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, mesurant trois mètres (3 m) de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est sur une profondeur de quatre-vingt-dix mètres (90 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest; bornée comme suit : vers le sud-est par le fossé du chemin du Coteau, vers le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 2 611 675 et vers le nord-est d'une part par le lot 2 611 676 et d'autre part par le lot 2 612 035 .

Assiette de servitude cédée par Anne Cloutier : une lisière de terrain sise et située en la Ville de Montmagny, connue et désignée comme étant une partie du lot deux millions six cent douze mille trente-cinq (ptie 2 612 035) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, mesurant trois mètres (3 m) de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est sur une profondeur de soixante mètres et quatre-vingt-seize centimètres (60,96 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest; bornée comme suit : vers le sud-est par le fossé du chemin du Coteau, vers le sud-ouest par le lot 2 611 675, vers le nord-ouest par le lot 2 611 676 et vers le nord-est par une partie du lot 2 612 035.

Assiette de servitude cédée par Maurice Morin : une lisière de terrain sise et située en la Ville de Montmagny, connue et désignée comme étant une partie du lot deux millions six cent onze mille six cent soixante-seize (ptie 2 611 676) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, mesurant trois mètres (3 m) de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est sur une profondeur de vingt-neuf mètres et quatre centimètres (29,04 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest; bornée comme suit : vers le sud-est par le lot 2 612 035, vers le sud-ouest par le lot 2 611 675, vers le nord-ouest et le nord-est par une partie du lot 2 611 676.

Assiette de servitude cédée par Robert Mallette : une lisière de terrain sise et située en la Ville de Montmagny, connue et désignée comme étant une partie du lot deux millions six cent onze mille sept cent dix-huit (ptie 2 611 718) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, de figure irrégulière, mesurant trois mètres (3 m) de largeur sur une longueur linéaire de cent quinze mètres (115 m); plus amplement décrite comme suit : partant du fossé du chemin du Coteau au nord-ouest, allant dans une direction sud-est sur une distance de quatre-vingt-seize mètres et soixante-seize centimètres (96,76 m), de là, allant dans une direction sud-ouest sur une

distance approximative de cinq mètres (5 m) et de là, allant de nouveau dans une direction sud-est sur une distance approximative de treize mètres et vingt-quatre centimètres (13,24 m); bornée comme suit : dans sa première ligne nord-ouest par le fossé du chemin du Coteau, dans sa première ligne nord-est par le lot 2 612 016, dans sa première ligne sud-est, sa seconde ligne nord-est, sa seconde ligne sud-est, sa première ligne sud-ouest, sa seconde ligne nord-ouest et sa seconde ligne sud-ouest par une partie du lot 2 611 718.

Assiette de servitude cédée par Tommy Clavet : une lisière de terrain sise et située en la Ville de Montmagny, connue et désignée comme étant une partie du lot deux millions six cent onze mille sept cent vingt (ptie 2 611 720) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, mesurant trois mètres (3 m) de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est sur une profondeur de cent mètres (100 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest; bornée comme suit : vers le nord-ouest par le fossé du chemin du Coteau, vers le nord-est par le lot 2 611 722, vers le sud-est et le sud-ouest par une partie du lot 2 611 720.

Assiette de servitude cédée par Thérèse Guimont : une lisière de terrain sise et située en la Ville de Montmagny, connue et désignée comme étant une partie du lot deux millions six cent onze mille sept cent vingt-deux (ptie 2 611 722) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, mesurant trois mètres (3 m) de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est sur une profondeur de cent mètres (100 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest; bornée comme suit : vers le nord-ouest par le fossé du chemin du Coteau, vers le nord-est et le sud-est par une partie du lot 2 611 722 et vers le sud-ouest par le lot 2 611 720.

Assiette de servitude cédée par Denis Bolduc : une lisière de terrain sise et située en la Ville de Montmagny, connue et désignée comme étant une partie du lot deux millions six cent douze mille seize (ptie 2 612 016) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, mesurant trois mètres (3 m) de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est sur une profondeur de quatre-vingt-seize mètres et soixante-seize centimètres (96,76 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest; bornée comme suit : vers le nord-ouest par le fossé du chemin du Coteau, vers le nord-est par une partie du lot 2 612 016, vers le sud-est et le sud-ouest par le lot 2 611 718.

2. QUE cet acte soit fait suivant tous les termes et conditions stipulés dans un projet d'acte préparé par Me Mario Bilodeau, notaire, et soumis au conseil pour étude et approbation.

3. QUE son Honneur le maire Jean-Guy Desrosiers, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier Me Félix Michaud, ou en son absence l'assistante-greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Montmagny, tous actes et documents requis pour ce dossier de constitution de servitude, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

4. QUE copie de la présente résolution soit transmise à Me Mario Bilodeau, notaire.

Adoptée

2013-152

DROIT RÉEL D'USAGE ALIÉNABLE ACCORDÉ À M. STÉPHANE CASTONGUAY ET MME NATHALIE CHIASSON SUR UNE PARTIE DU LOT 2 851 952

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny (ci-après appelée « le cédant ») est propriétaire de l'immeuble suivant :

Désignation

Un terrain sis et situé en la Ville de Montmagny, connu et désigné comme étant le lot deux millions huit cent cinquante et un mille neuf cent cinquante-deux (2 851 952) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, sans bâtisse;

CONSIDÉRANT que M. Stéphane Castonguay et Mme Nathalie Chiasson, tous deux résidant au 96, avenue du Bon-Conseil, Montmagny (Québec) G5V 4K5 (ci-après appelée « le cessionnaire ») sont propriétaires de l'immeuble suivant :

Désignation

Un terrain sis et situé en la Ville de Montmagny, connu et désigné comme étant le lot deux millions six cent douze mille six cent quatre-vingt-sept (2 612 687) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, à l'adresse civique : 96, avenue du Bon-Conseil, Montmagny (Québec) G5V 4K5;

CONSIDÉRANT qu'un certificat de localisation préparé par M. Étienne Canuel, arpenteur-géomètre, le 5 mars 2013, sous le numéro neuf cent cinquante et un (951) de ses minutes, révèle qu'une partie du muret de béton érigé sur le lot 2 612 687 susdit empiète sur le lot 2 852 952 propriété de Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT que le cédant et le cessionnaire ont convenu de régulariser la situation;

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Michel Coulombe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De céder à M. Stéphane Castonguay et Mme Nathalie Chiasson, une droit réel d'usage aliénable de la partie du terrain ci-après décrite afin de permettre de maintenir dans sa situation le muret de béton précédemment décrit :

Description

Une parcelle de terrain sise et située en la ville de Montmagny, connue et désignée comme étant une partie du lot deux millions huit cent cinquante et un mille neuf cent cinquante-deux (2 851 952) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, mesurant un mètre et quarante-quatre centimètres (1,44 m) dans ses lignes Nord-Est et Sud-Ouest et cinq mètres et trente-deux centimètres (5,32 m) dans ses lignes Nord-Ouest et Sud-Est ; bornée comme suit : vers le Nord-Ouest par le lot 2 612 687 et vers le Nord-Est, le Sud-Est et le Sud-Ouest par une partie du lot 2 851 952.

Le coin Ouest de cette parcelle de terrain étant situé à une distance de dix-neuf mètres et soixante-neuf centimètres (19,69 m) au Nord-Est du coin Sud du lot 2 612 687, distance mesurée le long de la ligne de division des lots 2 612 687 et 2 851 952 du Cadastre susdit.

2. De consentir ce droit d'usage pour une période de cent (100) ans, à titre gratuit, selon les termes et conditions stipulés dans un projet d'acte préparé par Me Mario Bilodeau, notaire, et soumis au conseil pour étude et approbation.

3. De convenir que ce droit d'usage soit éteint automatiquement advenant une destruction complète du muret de béton.

4. D'autoriser son Honneur le maire Jean-Guy Desrosiers, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier Me Félix Michaud, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Montmagny, tous actes et documents requis pour ce dossier de droit réel d'usage aliénable, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

5. De transmettre copie de la présente résolution à Me Mario Bilodeau, notaire.

Adoptée

2013-153

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE – 6 AU 12 MAI 2013

CONSIDÉRANT que la 62^e *Semaine nationale de la santé mentale* se déroule du 6 au 12 mai 2013 sous le thème « *Tu es formidable ! Le sais-tu ?* »

CONSIDÉRANT les trois objectifs mis de l'avant dans le cadre de cette semaine, soit :

- sensibiliser la population à l'importance de prendre soin de sa santé mentale autant que de sa santé physique;
- sensibiliser les personnes au fait qu'elles ont un rôle important à jouer dans l'amélioration et le maintien de leur propre santé mentale et de celle des gens qui les entourent;
- proposer à la population des moyens pour maintenir et améliorer sa santé mentale;

CONSIDÉRANT que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Montmagny souhaite appuyer les démarches en matière de santé mentale;

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Michel Coulombe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De proclamer la semaine du 6 au 12 mai 2013 la *Semaine nationale de la santé mentale* dans la Ville de Montmagny et d'inviter tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à référer au thème « *Tu es formidable ! Le sais-tu ?* » lequel se veut un message d'encouragement montrant que malgré les difficultés de la vie, on possède souvent les capacités de s'adapter et de bien vivre.

2. De transmettre copie de la présente résolution réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale de Chaudière-Appalaches.

Adoptée

2013-154

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1122 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1082 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DES FAÇADES À L'ÉGARD DU SECTEUR CENTRE-VILLE DE LA VILLE DE MONTMAGNY DE MANIÈRE À PROLONGER AU 31 DÉCEMBRE 2013 LA PORTÉE DUDIT PROGRAMME

Il est proposé par M. Jean-Paul Boivin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1122 *amendant le règlement 1082 établissant un programme de rénovation des façades à l'égard du secteur centre-ville de la ville de Montmagny de manière à prolonger au 31 décembre 2013 la portée dudit programme*, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 2 avril 2013; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2013-155

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1123 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1110 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DE LA VILLE DE MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2013 EN REMPLAÇANT LA GRILLE DE TARIFICATION DES ACTIVITÉS DU SECTEUR LOISIRS APPARAISSANT À L'ANNEXE A

Il est proposé par M. Jean-Paul Boivin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1123 *amendant le règlement numéro 1110 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny pour l'année 2013 en remplaçant la grille de tarification des activités du secteur Loisirs apparaissant à l'annexe A*, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 2 avril 2013; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2013-156

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1124 DÉCRÉTANT UNE AUGMENTATION DE 200 000 \$ DU FONDS DE ROULEMENT DE LA VILLE DE MONTMAGNY

Il est proposé par M. Jean-Paul Boivin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1124 *décrétant une augmentation de 200 000 \$ du fonds de roulement de la Ville de Montmagny*, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 2 avril 2013; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Intervention de M. Bruno Nicole – 377, boulevard Taché Ouest, Montmagny

Pour répondre à une question de M. Nicole au sujet des états financiers, M. le Maire confirme que le remboursement attendu du gouvernement du Québec découlant des programmes d'aides gouvernementaux s'étend habituellement sur une période de 10 ans et comprend le capital et les intérêts.

2013-157

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 22 avril 2013, à 21 h 05.

Adoptée



GREFFIER



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2013.



MAIRE

